

DÉLIBÉRATION N° CA 15-03 DU 7 JANVIER 2015

Portant approbation du Budget initial 2015

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

DELIBERE

Article 1

Les enveloppes financières globales de dépenses du budget 2015 sont les suivantes

Personnel	33,7 M€,
Fonctionnement	103,1 M€,
Interventions	750,6 M€,
Investissement	18,2 M€.

Le compte de résultat prévisionnel agrégé et le tableau de financement prévisionnel agrégé sont annexés à la présente délibération.

Article 2

Le Conseil d'administration de l'Agence prend acte du plafond d'autorisation d'emplois rémunérés 2015 fixé par le directeur de l'eau et de la biodiversité dans un courrier en date du 26 septembre 2014 :

	Sous plafond	Hors plafond	Total emplois
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	432	0	432
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	444	0	444

La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Conseil d'administration



Jean DAUBIGNY